

**DÉLIBÉRATION N°2021-22_041
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 14 décembre 2021

6- Validation des points de la CFVU du 30 novembre 2021

Point 6.1 – Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'année universitaire 2022-2023, pour l'accès :

c) aux licences 1,2 et 3

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 6
Membres présents : 19 Membres représentés : 11 Total : 30	Suffrages exprimés : 24 Pour : 22 Contre : 2

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1

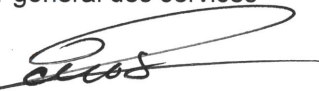
VU la délibération n°2021-2022_028 de la CFVU du 30 novembre 2021 relative aux modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'année universitaire 2022-2023 pour l'accès aux licences 1,2 et 3

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'année universitaire 2022-2023 pour l'accès aux licences 1, 2 et 3 annexés.

Besançon, le 4 janvier 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 6.1.c « Annexe MOD ADMISSION-CAPA-CALENDRIERS_rentrée 2022_C Licences 1.2.3 »

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès en première année et, le cas échéant, en deuxième et en troisième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de licence à l'UFC pour l'année universitaire 2022-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 612-3](#), [L. 613-3](#), [L. 613-4](#), [L. 613-5](#), [L. 712-3](#), [D. 612-11](#) à [D. 612-18](#), [R. 613-32](#) à [D. 613-50](#) ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article [L231-1](#) ;

Vu l'[arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4 ;

Vu l'[arrêté du 30 mai 2013](#) relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

Vu l'[arrêté du 1er septembre 2015](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu l'[arrêté du 31 décembre 2020](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup » ;

Vu l'[arrêté du 20 avril 2017](#) et l'[arrêté du 09 septembre 2019](#) accréditant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération [n° 200-21_125 de la CFVU du 1er juillet 2021](#) « Actualisation de la liste des parcours types 2020-2021 » ;

Considérant qu'en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Considérant que dans le cadre de ce dialogue et avant transmission à l'autorité académique, l'université détermine les capacités d'accueil pour l'accès en première année des mentions des formations conduisant au diplôme national de licence (licence) annexées à ses arrêtés d'accréditation et parcours types.

Considérant qu'il appartient en outre à l'université d'arrêter les modalités d'examen des candidatures présentées dans le cadre des procédures nationales de préinscription sur Parcoursup et de demande d'admission préalable (DAP) sur Etudes en France ou par dossier papier, précédant toutes deux l'inscription en première année d'étude de licence.

Considérant qu'en application de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, il appartient également à l'université d'arrêter les modalités d'examen de l'acquisition des connaissances et compétences mentionnées à l'article 6 par les candidats à la deuxième et troisième année n'ayant pas validé les années antérieures car n'ayant pas suivi le début du parcours conduisant à la mention de licence qu'ils souhaitent intégrer et obtenir, qu'ils aient effectué leur parcours antérieur dans une autre formation de l'établissement ou dans un autre établissement ou encore que leur parcours soit le résultat d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels.

Article 1

Il est proposé à l'autorité académique que l'admission dans les mentions et parcours types de licence délivrées par l'université dépende, pour l'année universitaire 2022-2023, des capacités d'accueil fixées pour la première année d'études dans le tableau annexé.

Les capacités concernent les candidats néo-entrants et les candidats en réorientation à l'issue d'une première année d'enseignement supérieur. Elles ne comprennent pas les étudiants redoublants.

Article 2

L'admission dans les mentions et parcours types de licence est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'un entretien, visant à apprécier le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences au regard des caractéristiques et attendus de la formation.

L'admission en première année de licence est prononcée par la présidente de l'université sur proposition de la commission d'examen des vœux de la mention de licence concernée après avis de la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande d'admission, le cas échéant. Elle peut être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite.

L'admission en deuxième et troisième année d'études est prononcée par la présidente de l'université sur proposition de la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande d'admission.

Article 3

Outre les informations correspondant au dossier Parcoursup ou au dossier de DAP (formulaire papier ou dans Études en France) que le candidat complète avant d'exprimer ses candidatures (état civil, coordonnées, scolarité actuelle et antérieure, diplôme, ...) et les informations standards sur les candidatures effectuées (date de candidature, candidature confirmée ou non, date de confirmation, ...), le dossier de candidature est chaque fois constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, en particulier ceux conduisant à un titre donnant accès à l'enseignement supérieur français, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une lettre de motivation exposant le projet de formation et/ou le projet professionnel ;
- pour les étudiants étrangers non titulaire d'un diplôme français d'accès à l'enseignement supérieur, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations et la procédure applicable au candidat, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une fiche Avenir ou une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une fiche de suivi de réorientation ou de reprise d'études ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- un questionnaire de positionnement ;
- un curriculum vitae ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- une photographie.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2022-2023, en première année des mentions et parcours types de licence, sont fixées dans les calendriers nationaux des procédures de préinscription Parcoursup et de demande d'admission préalable (DAP) ou, par dérogation, pour les mentions de licence du SUP-FC, dans le calendrier annexé.

Les demandes d'admission en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2022-2023, en deuxième et troisième année des mentions et parcours types de licence sont étudiées par la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande aux dates limites fixées par la composante, en tenant compte notamment du calendrier de la procédure de candidature dans Etudes en France, et indiquées aux candidats via le site admission-inscription.

Article 5

Le silence gardé par l'établissement sur une candidature en première année de licence présentée dans le cadre de la procédure nationale de préinscription Parcoursup ne fait naître aucune décision implicite avant le terme de cette procédure (L.612-3 I.). En revanche, lorsque la candidature en première année de licence est présentée dans le cadre du calendrier de la DAP, le silence gardé pendant 7 mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation et lorsque la candidature en première année de licence est présentée dans le cadre du calendrier dérogatoire prévu pour les mentions et parcours types de licence du SUP-FC, le silence gardé pendant 2 mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation.

Le silence gardé par l'établissement sur une candidature en deuxième ou troisième année de licence présentée dans le cadre de la procédure de validation des acquis en vue l'accès au différents niveaux de l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la validation d'acquis d'études supérieures ou dans celui de la validation des acquis de l'expérience fait naître une décision implicite d'acceptation au bout de 2 mois. Lorsque la candidature en deuxième ou troisième année de licence est présentée dans le cadre du calendrier de la procédure de candidature dans Etudes en France, le silence gardé pendant 2 mois après l'avis des services consulaires d'action culturelle vaut décision d'acceptation.

Article 6

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 7

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Capacités et campagne de recrutement des licences pour la rentrée 2022

CAPACITES PARCOURSUP 2022										Campagne de recrutement					
Etablissement	Composante	Code étape	Type de formation	Mention	Parcours	Sélective	Capacité prévisionnelle Rentrée 2022	Capacité prévisionnelle Rentrée 2021	nombre de vœux reçus en 2021	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation
Besançon	SLHS	YCENP1	CMI	Edition Numérique et patrimoines de l'Antiquité à nos jours	CMI ENPAJ	OUI	18	18	29						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	YCSIG1	CMI	Géographie et aménagement	CMI SIGIT	OUI	18	18	50						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	YIC1	CMI	Information-Communication	CMI Info-com	OUI	0	18	96						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	YCINF1	CMI	Informatique	CMI Informatique	OUI	18	18	153						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	YCPHO1	CMI	Physique, chimie	CMI Pics	OUI	18	18	93						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	YCGE1	CMI	Sciences de la terre	CMI Géologie appliquée	OUI	18	18	72						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	YCSS1	CMI	Sciences pour l'ingénieur	CMI Scube	OUI	18	18	177						CALENDRIER PARCOURSUP
Montbéliard	STGI	YCE1	CMI	Sciences de la vie	CMI Environnement et territoire	OUI	15	15	103						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	YCHE1	CMI	Sciences pour l'ingénieur	CMI H3E	OUI	12	18	94						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SIEPG	3DAS1	Licence	Administration économique et sociale		NON	150	150	975						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SIEPG	3DDRB1	Licence	Droit		NON	350	350	1786						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SIEPG	3DEG1	Licence	Economie et gestion		NON	220	220	1281						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3AASP1	Licence	Arts du spectacle		NON	60	80	278						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3HGT1	Licence	Géographie et aménagement		NON	55	55	176						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3HHB1	Licence	Histoire		NON	200	200	775						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS		Licence	Histoire	Préparation concours IEP Sciences po	OUI	20	20	371						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3HA1	Licence	Histoire de l'art et archéologie		NON	100	100	461						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3AC1	Licence	Information-Communication		NON	90	90	390						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3AEAB1	Licence	Langues étrangères appliquées	2 langues (Ang, Ali, Esp, Ital, Russe)	NON	199	194	885						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS		Licence	Langues étrangères appliquées	Double diplôme franco-italien : Développement International des E	OUI	30	30	52						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3ALCL1	Licence	Lettres	Lettres classiques	NON	100	100	111						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3ALMO1	Licence	Lettres	Lettres modernes	NON	140	140	256						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3ALR21	Licence	LLCER	Allemand	NON	80	80	19						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3ALR01	Licence	LLCER	Anglais	NON	200	200	904						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3ALR11	Licence	LLCER	Espagnol	NON	80	80	174						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3ALR31	Licence	LLCER	Italien	NON	80	80	47						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS		Licence	LLCER	Formation franco-allemande appliquée : culture et économie, en pa	OUI	30	30	32						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3AMUA1 / 3AMUJ1	Licence	Musicologie		NON	50	50	160						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3HP1	Licence	Philosophie		NON	80	80	260						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3HY1	Licence	Psychologie		NON	325	325	2690						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3ASLA1	Licence	Sciences du langage		NON	80	80	309						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3HS1	Licence	Sociologie		NON	140	140	664						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SFA81	Licence	Informatique		NON	70	70	552						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SFA81	Licence	Mathématiques		NON	57	57	703						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SFA81	Licence	Physique, chimie		NON	59	59	928						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SVTB1	Licence	Sciences de la terre	Géologie	NON	40	40	268						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SVTB1	Licence	Sciences de la vie		NON	224	224	2083						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SFA81	Licence	Sciences pour l'ingénieur		NON	57	57	523						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	3DAFT1 ?	Licence	Administration économique et sociale	Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles	NON	40	40	470						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	3DAHT1	Licence	Administration économique et sociale	AGE-RH	NON	90	90	614						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	3DDRT1	Licence	Droit		NON	70	70	672						CALENDRIER PARCOURSUP
Montbéliard	STGI	3AEAM1	Licence	Langues étrangères appliquées	Ang-Ali / Ang-Esp / Ang-ital	NON	60	60	270						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	3SFA1	Licence	Physique, chimie		NON		25	269						CALENDRIER PARCOURSUP
Montbéliard	STGI	3SVTM1	Licence	Sciences de la vie	Sciences de la vie et de l'environnement	NON	50	50	493						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	3SFA1	Licence	Sciences pour l'ingénieur	IEE / TE	NON	48	25	146						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	U-SPORTS	3RSPC1	Licence	STAPS		NON	320	420	2673						CALENDRIER PARCOURSUP
EAD	SUP FC		Licence	Administration économique et sociale	AGE et ETP	NON	80	80		02/05/2022	23/09/2022	30/09/2022	27/05/2022 - 17/06/2022 - 13/07/2022 - 26/08/2022 - 03/10/2022	30/05/2022 - 20/06/2022 - 15/07/2022 - 29/08/2022 - 05/10/2022	09/10/2022
EAD	SUP FC		Licence	Histoire		NON	100	100		02/05/2022	23/09/2022	30/09/2022	27/05/2022 - 17/06/2022 - 13/07/2022 - 26/08/2022 - 03/10/2022	30/05/2022 - 20/06/2022 - 15/07/2022 - 29/08/2022 - 05/10/2022	09/10/2022
EAD	SUP FC		Licence	Mathématiques		NON	120	120		02/05/2022	23/09/2022	30/09/2022	27/05/2022 - 17/06/2022 - 13/07/2022 - 26/08/2022 - 03/10/2022	30/05/2022 - 20/06/2022 - 15/07/2022 - 29/08/2022 - 05/10/2022	09/10/2022

4479	4620	25177
TOTAL 2022	TOTAL 2021	Total

Capacités et campagne de recrutement pour les Licences accès santé (L.AS) et PASS - Rentrée 2022

CAPACITES PARCOURSUP 2022									Campagne de recrutement					
Etablissement	Composante	Code étape	Type de formation	Mention	Parcours	Capacité Rentrée 2022	Capacité Rentrée 2021	Nombre de vœux reçus en 2021	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation
Besançon	ST	3SASM1	Licence	PASS	Mathématiques	46	46	2466						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SASC1	Licence	PASS	Physique-chimie	108	92	3403						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SASI1	Licence	PASS	Sciences pour l'ingénieur	46	46	1827						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SASV1	Licence	PASS	Sciences de la vie	108	96	5023						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	U-SPORTS	3SASR1	Licence	PASS	STAPS	90	90	2760						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3SASP1	Licence	PASS	Philosophie	49	46	1495						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3SASY1	Licence	PASS	Psychologie	95	92	3643						CALENDRIER PARCOURSUP
EAD	SUP-FC	3SACA1	Licence	PASS	AES	0	46	1618						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SJEPG	3SASD1	Licence	PASS	Droit	51	46	2133						CALENDRIER PARCOURSUP
			Licence	PASS	TOTAL	593	600	24368						
Belfort	STGI	3DDAT1	Licence	Droit	Accès santé	32	20	477						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SJEPG	3DDAS1	Licence	Droit	Accès santé	30	30	142						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SMAS1	Licence	Mathématiques	Accès santé	18	18	319						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SCAS1	Licence	Physique, chimie	Accès santé	36	36	698						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SIAS1	Licence	Sciences pour l'ingénieur	Accès santé	18	18	210						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS		Licence	Philosophie	Accès santé	15	15	124						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	SLHS	3HYAS1	Licence	Psychologie	Accès santé	45	45	1330						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	ST	3SVAS1	Licence	Sciences de la vie	Accès santé	36	36	1641						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	3SCAT1	Licence	Physique, chimie	Accès santé	0	10	136						CALENDRIER PARCOURSUP
Belfort	STGI	3SIAT1	Licence	Sciences pour l'ingénieur	Accès santé	0	10	33						CALENDRIER PARCOURSUP
Besançon	U-SPORTS	3RSAS1	Licence	STAPS	Accès santé	60	60	1587						CALENDRIER PARCOURSUP
			Licence	LAS	TOTAL	290	298	6697						
TOTAL						883	898	31065						